

CORONAVIRUS
COVID-19

- ✓ **Pas de retenue sur salaire, ni sur les primes pour les agents placés en Autorisation Spéciale d'Absence.**
- ✓ **Seuls les congés validés avant le confinement seront déduits.**
- ✓ **Les chèques déjeuners seront distribués dès que possible. Ils ne sont pas "perdus".**
- ✓ **CAP de promotion interne repoussée à septembre 2020.**
- ✓ **Point de situation générale avec la DGRH fixé à 2 fois par semaines. Lien permanent assuré.**
- ✓ **Mise en place de référénts covid-19 dans chaque SORH.**
- ✓ **Mise en place d'une permanence téléphonique d'écoute et de soutien psychologique pour les agents en situation de vulnérabilité, en difficultés dans l'exercice de leur activité. Contactez votre SORH.
Mais aussi la plateforme téléphonique d'information du ministère des Solidarités et de la Santé : 0800 130 000, appel gratuit depuis un poste fixe en France, 24h / 24h, 7 jour / 7.**
- ✓ **Appel à volontaires. Création de la rubrique dédiée en page d'accueil de Sésame.**

Même confinés, vous pouvez toujours compter sur FO.